



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction académique
des services de l'Éducation
Nationale des Bouches
du Rhône

Division des personnels

Bureau des Actes Collectifs
DPE2

Référence
INEAT - EXEAT

Dossier suivi par
Laury REINAUD

Téléphone
04 91 99 67 45

Fax
04 91 99 67 81

Mail:
laury.reinaud
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le directeur académique des services de
l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône

à

- Mesdames et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les personnels
enseignants du 1^{er} degré

Marseille, le 20 mars 2014,

OBJET : Mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré par INEAT et EXEAT
directs non compensés - rentrée scolaire 2014.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de demande d'INEAT et EXEAT
directs non compensés, au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Ce mouvement complémentaire est organisé dans le respect des modalités du Bulletin Officiel
n°41 du 7 novembre 2013 relatif à la mobilité des personnels enseignants du premier degré.

1 - Demandes d'EXEAT en vue d'une affectation hors des Bouches du Rhône :

Il appartient aux candidats de se renseigner auprès des directions des services de l'éducation
nationale du ou des départements sollicitées pour connaître les modalités et les dates limites de
réception des demandes. En règle générale ces informations peuvent être aisément consultées
sur leurs sites internet.

Les dossiers devront être adressés à la Direction Académique des Bouches du Rhône – **bureau
DPE2 – avant le 30 avril 2014**. Mes services les feront suivre, les demandes étant assorties
d'un avis d'opportunité. En effet, en raison des contraintes particulières du département, les avis
favorables porteront prioritairement sur les situations de rapprochement de conjoints ainsi que
les cas médicaux et/ ou sociaux avérés.

Je vous rappelle, par ailleurs, que vous devez constituer un dossier pour chaque département
souhaité.

Les dossiers de demande d'EXEAT doivent comporter les pièces suivantes :

- Courrier adressé à Monsieur le D.A.S.E.N des Bouches du Rhône faisant apparaître
le motif précis de la demande
- Le courrier de demande d'intégration pour chaque département sollicité accompagné
des pièces justificatives nécessaires (sous pli cacheté s'il s'agit de documents
entrant dans le champ du secret médical).

2 - Demandes d'INEAT en vue d'une affectation dans les Bouches du Rhône :



2/2

Les dossiers doivent parvenir par voie hiérarchique avec l'avis du département d'origine.

Ils doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite d'INEAT dans le département des Bouches-du-Rhône,
- le formulaire de « Demande d'INEAT direct » que vous trouverez en annexe de la présente circulaire,
- une **promesse d'EXEAT**, comportant une date de fin de validité, établie par la direction académique dont le candidat relève actuellement (année 2013-2014)
- une fiche individuelle de synthèse informatisée délivrée par la direction académique dont le candidat relève actuellement,
- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées à l'adresse de l'intéressé(e).

Pièces à ajouter pour les demandes établies au titre :

2.a - du rapprochement de conjoint :

- une photocopie du **livret de famille** pour les candidats mariés ou non mariés ayant des enfants reconnus par les deux parents,
- pour les agents ayant conclu un **P.A.C.S.**, copie du document accompagné :
 - Si le PACS a été conclu avant le 1^{er} janvier 2013: photocopie de l'avis d'imposition commune de l'année 2012
 - Si le PACS a été conclu entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} septembre 2013 : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les 2 partenaires.
- **une attestation professionnelle** du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise de fonction dans le département des Bouches-du-Rhône du conjoint et s'il y est toujours en poste, accompagnée des trois derniers bulletins de salaire.

2.b - de la scolarité et résidence de l'enfant :

Tous documents officiels précisant :

- l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents
- ou l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.

Ces documents devront être accompagnés d'un certificat de scolarité pour les enfants âgés de 16 à 20 ans

2.c - du handicap :

Les situations relevant du handicap devront être **appréciées par le médecin de prévention du département dont le candidat relève actuellement**, qui émettra un **avis**. Le dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- l'avis du médecin de prévention
- l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.),
- tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée,
- s'agissant d'un enfant non handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé.

La date limite de réception des demandes d'INEAT, transmises par la voie hiérarchique, est fixée au **31 mai 2014**.

Pour le Directeur Académique
Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD

DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES
De L'EDUCATION NATIONALE
Des BOUCHES DU RHÔNE

Division des Personnels Laury REINAUD 04 91 99 67 45

DEMANDE D'INEAT DIRECT
RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2014

IDENTITE DE L'ENSEIGNANT

NOM – Prénom :	Nom de jeune fille :
Adresse personnelle :	N° de téléphone fixe :
Adresse dans les BDR :	N° de téléphone portable :
	Adresse mail :

SITUATION PERSONNELLE (1)

Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Enfant
 Conjoint : Mr Mme Si, oui nombre d'enfant :
 Profession :
 Lieu d'affectation :

(1) Joindre les pièces justificatives : faute de production de ces pièces, votre demande ne sera pas examinée.

SITUATION ADMINISTRATIVE

GRADE : Instituteur Professeur des écoles
 ECHELON : Permutations informatisées 2013/2014 oui non
 DEPARTEMENT D'ORIGINE :
 DERNIERE AFFECTATION :
 FONCTION :Inscriptions sur la L.A de directeur d'école 2014 : oui non

POSITION ACTUELLE :

En activité OUI NON
 En disponibilité jusqu'au :
 En congé parental jusqu'au :
 En congé de maternité jusqu'au :
 En congé de longue maladie jusqu'au :
 En congé de longue durée jusqu'au :

TITRE ET DIPLOME PROFESSIONNELS (CAPSAIS, CAPA-SH, CAFIPEMF)

Titre et diplôme obtenu :
 Date d'obtention :
 Ancienneté générale des services au 01/09/2014 :
 Demandez-vous un temps partiel ou mi-temps à la rentrée 2014 : OUI NON

DEPARTEMENTS DEMANDES (dans l'ordre des priorités)

Préciser en clair le n° et le nom du département

1.....	3.....
2.....	4.....
5.....	6.....

MOTIFS DE LA DEMANDE

<input type="checkbox"/> rapprochement de conjoint	<input type="checkbox"/> demande de majoration de points
<input type="checkbox"/> convenances personnelles	(uniquement pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi : personnel titulaire, conjoint, enfant reconnu handicapé ou malade).

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage, en cas d'obtention de l'exeat, à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

A le,

Cachet du Directeur Académique :

Signature de l'intéressé(e)

Cocher les cases correspondantes

VŒUX D'AFFECTATION POUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Ne pas indiquer de postes précis mais un ou plusieurs arrondissements pour MARSEILLE, une ou plusieurs communes pour le département.

Indiquer le type d'établissement souhaité : élémentaire, pré-élémentaire, spécialisé

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____
- 7 _____
- 8 _____